

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 51/037/2007 (Public)
Bulletin n° : 042
2 mars 2007

États-Unis. Un infirmier de l'armée américaine passible d'une peine de sept ans d'emprisonnement

Amnesty International suit avec attention le cas d'Agustín Aguayo, un infirmier de l'armée américaine qui doit comparaître les 6 et 7 mars devant un tribunal militaire américain à Wurtzbourg (Allemagne) pour avoir refusé de retourner en Irak.

Agustín Aguayo avait fait une demande de statut d'objecteur de conscience en février 2004. Il affirme qu'il a commencé à avoir des doutes quant à l'opportunité de faire la guerre peu de temps après s'être engagé dans l'armée, et qu'il ne peut plus maintenant participer à une quelconque guerre parce qu'il est opposé, pour des raisons d'ordre moral, au fait de faire souffrir, tuer ou blesser une autre personne. Alors que sa demande était en cours d'examen, Agustín Aguayo a reçu l'ordre de se rendre en Irak où il a appris, en juillet 2004, qu'elle avait été refusée. Le comité de l'armée chargé d'examiner les demandes de statut d'objecteur de conscience a statué qu'Agustín Aguayo n'avait pas présenté de preuves suffisamment claires et convaincantes de ses convictions.

Agustín Aguayo a servi un an en Irak où il aurait, selon lui, refusé de porter un fusil chargé. Il considère que les « *soldats déshumanisent le peuple irakien par leurs propos et leurs actes* » et affirme avoir « *vu de très nombreuses vies écourtées en raison de la guerre* » et ne toujours pas « *trouver de sens à tout cela ...* ».

Lorsque son unité a reçu l'ordre de retourner en Irak en septembre 2006, Agustín Aguayo n'a pas rallié son poste et a été déclaré « *en absence irrégulière* ». Inculpé de manquement à l'appel et de désertion, il est incarcéré à la base militaire de Mannheim (Allemagne) en attendant d'être jugé. S'il est reconnu coupable de ces deux chefs d'accusation, il est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement.

Les avocats d'Agustín Aguayo ont déposé une requête en habeas corpus auprès d'un tribunal fédéral américain en août 2005, demandant qu'Agustín Aguayo soit rendu à la vie civile en tant qu'objecteur de conscience. Cette requête a été rejetée ainsi que le recours qui a suivi. Le juge a écrit qu'Agustín Aguayo avait déclaré que l'entraînement militaire provoquait chez lui angoisse et culpabilité, mais que rien ne montrait que ses convictions s'accompagnaient de moments consacrés à l'étude ou à la contemplation, ni avant ni après qu'il ait rejoint l'armée.

Amnesty International envoie un délégué observer la procédure qui se déroulera devant le tribunal militaire en Allemagne dans quelques jours, pour en savoir plus sur cette affaire et évaluer si Agustín Aguayo pourra être considéré comme un prisonnier d'opinion s'il est reconnu coupable et incarcéré.